



## **Projet d'établissement du Multi-accueil « Les Touvetinous »**

**NOM ET ADRESSE DU GESTIONNAIRE :**

Mairie de Le Touvet  
700 Grande rue  
BP 8  
38660 LE TOUVET

**NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE :**

Multi accueil « Les Touvetinous »  
avenue Montfillon  
38660 LE TOUVET

## **I – LE PROJET EDUCATIF :**

L'équipe municipale du Touvet est fortement mobilisée dans le domaine de la petite enfance, considérant que l'épanouissement du tout petit est gage de construction personnelle et de stabilité pour l'avenir.

En partenariat avec l'ensemble des acteurs des services de l'enfance, les élus ont ouvert une réflexion globale sur les rythmes et le temps de l'enfant en engageant l'élaboration d'un Projet Educatif global, impliquant l'enfant et son environnement dans sa complétude. Cette politique partenariale s'entend pour tous les enfants et jeunes de 0 à 18 ans, et pour leurs familles.

L'objectif de ce projet vise la réussite « éducative » de tous les enfants de la commune grâce à une étroite coopération entre tous les acteurs : familles, structures communales, élus, Education Nationale, associations, institutions etc.... Cette concertation d'ensemble est déterminante pour agir pour et avec les enfants et les familles.

Toutes les dimensions de la vie locale sont concernées par le projet éducatif global : accueil de la petite enfance, ouverture culturelle, développement sportif, soutien aux établissements scolaires, activités périscolaires, éducation à la citoyenneté, dialogue intergénérationnel, etc.

C'est dans le cadre de ce projet éducatif global de la commune que le projet d'établissement des Touvetinoux s'inscrit.

### **Dispositions prises pour assurer l'accueil et le soin**

#### **Les modalités d'accueil dans la structure**

La structure multi-accueil est un service municipal accueillant les jeunes enfants à partir de 10 semaines jusqu'à la rentrée scolaire qui suit leurs 3 ans. Dans le cadre de la nouvelle PSU, les enfants peuvent être accueillis jusqu'à 6 ans, notamment lorsqu'ils sont porteur d'un handicap.

Ce service public doté d'une capacité de 30 places se divise en deux sections : une section bébé et une section grand. Il comprend trois possibilités d'accueil :

- Des places de garde régulière
- Des places de garde occasionnelle
- 1 place d'accueil d'urgence.

Notre organisation prévoit une capacité d'accueil de 30 enfants pour les repas. Une réunion trimestrielle avec le prestataire permet à la directrice de revoir les dysfonctionnements et de participer à la planification des menus à venir, en tenant compte de notre public et de son évolution. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre projet éducatif global.

La structure actuelle se décompose en ;

- deux espaces de vie
- quatre dortoirs (2 dans chaque lieu de vie)
- un réfectoire dans le lieu de vie 2 et un espace repas dans le lieu de vie 1.
- un espace « activités » pour la psychomotricité, les jeux d'imitation, coin calme, coin lecture...

Les plages d'ouverture du multi-accueil sont les suivantes :

Pour les enfants accueillis à la journée :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 18h. Les enfants sont accueillis le matin de 8h à 9h et récupérés entre 16h30 et 18h.

Pour les enfants accueillis à la demi-journée :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h. Les enfants sont accueillis le matin de 8h à 9h et récupérés entre 11h et 12h. L'après-midi, les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h30 et récupérés entre 16h30 et 18h. En dehors de ces horaires, la porte est fermée pour des raisons de sécurité.

### **La commission d'attribution des places**

La mairie du Touvet a souhaité que les attributions des places se fassent dans la plus grande transparence auprès des habitants de la commune. Aussi, il a été décidé de créer une commission d'attribution des places en accueil régulier. La commission a pour objectif de favoriser la mixité sociale, la mixité d'accueil, la mixité d'âge, et l'optimisation de la prise en compte des besoins des enfants et des parents.

Les critères d'admission définis sont les suivants : habitant sur la commune - ancienneté de la demande - âge (en fonction des places disponibles) – conditions de ressources de la famille.

La mise en place de cette commission permet aussi d'atteindre un taux d'occupation élevé de la structure en essayant de concilier au mieux les besoins des familles.

### **Dispositions particulières : enfants porteurs d'un handicap**

En application du décret du 1<sup>er</sup> août 2000, les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans « concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Au multiaccueil « Les Touvetinois » l'équipe est très sensibilisée à l'accueil d'enfants porteurs de handicap et participe régulièrement à des temps de formations et de professionnalisation pour accueillir les enfants concernés dans les meilleures conditions pour eux et leur famille.

Les parents et/ou les enfants en situation de handicap sont prioritaires pour avoir une place en journée, à condition que la forme du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité.

Le multiaccueil est un lieu d'éveil et de socialisation qui accueille les enfants porteurs de handicap, mais en aucun cas un lieu de rééducation ou de thérapie. L'enfant doit pouvoir s'épanouir et profiter de ces temps au multiaccueil sans être submergé par les soins médicaux. Il est donc indispensable que chaque établissement et professionnel reste à sa place, tout en travaillant ensemble pour le bien de l'enfant et de la famille.

A l'arrivée d'un enfant porteur de handicap ou atteint d'une maladie chronique dans la structure, un projet d'accueil individualisé est mis en place avec la famille, le médecin de crèche, le médecin traitant de la famille et les différents professionnels intervenants auprès de l'enfant. Le projet d'accueil individualisé est un document écrit comportant les mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant dans la collectivité. Il précise les adaptations apportées à la vie de l'enfant pendant son temps de présence dans l'établissement.

Le suivi de l'enfant (son évolution) est assuré par des réunions d'équipe mais aussi par des réunions entre les parents et tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant.

### **Effectifs et qualification de l'équipe du multi-accueil**

L'équipe d'encadrement est constituée de :

- une éducatrice jeune enfant qui assure la direction.
- une puéricultrice (référente en cas d'absence de la directrice).
- deux auxiliaires de puériculture
- trois aide-auxiliaires (titulaires du CAP petite enfance)
- un agent d'entretien journalier.
- une aide à la cuisine pour la préparation des repas.

L'équipe se réunit tous les mois (réunion de service) pour parler de l'organisation de la structure : projets, plannings, formations, sorties...

L'équipe d'encadrement participe régulièrement à des formations.

Un bilan hebdomadaire permet d'aborder rapidement les problèmes du quotidien qui surviennent entre deux réunions de service.

Le médecin référent est contacté régulièrement pour des questions sanitaires ainsi que pour les réunions de parents, les soirées à thèmes et les éventuelles visites d'admission.

### **Le développement, l'éveil et le bien-être de l'enfant :**

Le projet éducatif est construit autour de trois périodes correspondant à l'évolution des enfants dans les trois premières années de leur vie.

#### **Première année en structure d'accueil : se découvrir, découvrir son environnement proche.**

La première année de sa vie, l'enfant a une progression fulgurante. A travers différents axes, l'équipe du multi accueil souhaite l'accompagner dans sa découverte :

- **Découverte de la structure :**  
La période d'adaptation, nécessaire, permet à l'enfant d'entrer paisiblement dans un nouveau lieu et de se l'approprier. Elle est d'autant plus facile pour l'enfant que sa famille y est associée pour faire le lien entre la maison et son nouveau lieu d'accueil. Fort de ces repères, l'enfant se familiarise petit à petit au rythme de la structure et à ses rituels (comptines, gouters...). Cette assurance lui permet progressivement de se lancer vers de nouvelles découvertes.
- **Découverte de soi :**  
La première année, la majorité des ateliers sont « en libre service ». Ils permettent à chaque enfant d'évoluer à son rythme et en sécurité sur des ateliers d'éveil (jeux de lumière, écoute de musique ou de lecture, petits ateliers manuels autour du toucher...).  
L'équipe autour de l'enfant lui permet d'évoluer dans un environnement sécurisé, lui apportant soutien, affection et motivation.
- **Découverte de l'autre :**  
L'enfant va progressivement acquérir l'assurance nécessaire pour se tourner vers les autres.

Cet apprentissage de l'autre se fait au cours de cette première année dans des temps courts comme le repas, le goûter, les jeux de contact.

### **Deuxième année : l'éveil social, l'éveil à l'autre, le respect de l'autre.**

En poursuivant le travail autour de l'épanouissement et du développement de l'enfant, une nouvelle dimension est abordée lors de cette deuxième année : la socialisation.

- **Début de l'autonomie :**

A travers différents ateliers (psychomotricité évolutive...), différents temps collectifs (repas, lavage des mains...), l'équipe aide l'enfant dans son développement.

- **L'autre et l'extérieur:**

L'enfant au sein de la structure découvre un univers attrayant qui lui permet de partager les jeux avec ses camarades. A travers des ateliers collectifs, il apprend à attendre son tour mais aussi à se rendre utile. Ces gestes de la vie quotidienne le gratifient, l'autorisent à mieux être connu des copains et lui donnent plus d'assurance.

La structure des Touvetinous est partie prenante des programmes festifs de la commune, et participe à l'animation des fêtes comme le Carnaval, le calendrier de l'avent, Macadam....

- **La vie ensemble :**

Au sein de la structure, l'enfant va aborder les premiers principes de la socialisation : respecter les règles, obéir à une consigne, bases de la politesse (bonjour, merci...), apprendre à partager, notion du bien et du mal.

Ces notions sont abordées à travers des jeux associatifs, des temps de jeux dits d'imitations et à travers un dialogue avec les adultes qui rappellent les règles.

### **Troisième année : Toujours plus d'autonomie**

Cette dernière année permet à l'enfant de structurer et de renforcer les apprentissages acquis sur les deux premières années en vue de son entrée à l'école maternelle.

- **Développement corporel de l'enfant**

L'enfant devenant plus autonome, plus mobile, l'équipe met en place sur cette dernière année les ateliers de psychomotricité. Ils mettent en avant les aspects d'adresse générale, d'adresse manuelle, de coordination, d'équilibre. Ils aident également l'enfant à mieux se situer dans l'espace (activités autour des notions de direction, de vitesse, d'orientation...).

- **Demain je vais à l'école**

L'accent est mis sur la notion de propreté. En respectant la maturité de l'enfant et en lien avec la famille, l'équipe travaille avec l'enfant pour lui assurer une autonomie au niveau de la propreté.

Autour du temps du repas, l'accent est mis sur l'éducation alimentaire : manger seul, proprement, goûter à tout.

Les temps de jeu sont là pour apprendre à l'enfant à jouer seul ou avec d'autres copains en respectant les règles du jeu, l'autre, l'environnement.

Tout est fait pour le mettre en confiance, lui donner l'envie d'aller vers les autres et vers l'école.

## **2/ LE PROJET SOCIAL :**

Depuis sa création, la structure multi-accueil des Touvetinous s'adapte à l'évolution de la population et de la demande des usagers du Touvet. Dans la commune, le taux d'activité féminin a considérablement crû, et souvent au sein du foyer les deux parents travaillent, dans un périmètre de 30 à 50 km. Ainsi, la structure propose de l'accueil régulier ou occasionnel tous les jours de la semaine, sur des plages horaires étendues, de 8h à 18h.

La directrice de la structure dispose d'un temps dédié à la communication avec les parents et les acteurs de la petite enfance du secteur.

- Les parents : une attention particulière leur est apportée pendant la période d'adaptation. Régulièrement et/ou sur demande, un point est établi avec eux sur l'évolution et les besoins de leur enfant.
- Le médecin PMI, la Caf : ces acteurs institutionnels sont régulièrement invités à venir visiter la structure pour discuter des méthodes, des projets mises en place dans la structure.
- Le réseau des multi-accueils du secteur : véritable lieu d'échange entre les responsables de structure, il s'agit là d'un véritable lieu d'échange d'expérience.

Pour chaque enfant, un projet est établi en tenant compte de son environnement familial (famille monoparentale, situation de divorces, chômage, religion...), de ses éventuels troubles (allergie alimentaire, ....) ou de tout autre élément pouvant être un obstacle à son épanouissement et son développement.

La capacité d'accueil de la structure prévoit une place d'urgence pour les familles en difficultés. Ces places sont à la disposition des assistantes sociales qui les sollicitent régulièrement.

L'attribution de places aux enfants dont les parents sont bénéficiaires de minimas sociaux se fait soit dans le cadre de la Commission crèche, soit dans le cadre de l'accueil d'urgence. Le caractère d'urgence est apprécié en fonction de la situation familiale. Il permet aux familles en démarche d'insertion socioprofessionnelle ou rencontrant des difficultés de répondre prioritairement à leur besoin de garde. Les places d'urgences sont souvent une réponse pour les familles en situation de précarité qui n'ont pas les possibilités financières de recruter une assistante maternelle. Ces places sont accordées pour un temps défini. Il s'agit dans un premier temps d'offrir une réponse rapide. Dans un second temps, les familles intègrent prioritairement une place d'accueil « standard » dès qu'une place se libère.

### **La participation des familles**

Un tableau d'affichage à l'entrée permet de préciser tout type d'information complémentaire sur le fonctionnement ou les actualités des Touvetinous. Un conseil de crèche est mis en place, réunissant des élus, deux parents délégués et la directrice des Touvetinous. Cette instance permet de parler, réfléchir à plusieurs, évoquer les différents aspects liés à l'accueil du jeune enfant ; favoriser la communication et donc la compréhension des impératifs de gestion en établissement d'accueil. Le règlement intérieur du conseil de crèche précise son fonctionnement.